

Revalorisation IFO 2025

Lundi 07 juillet dernier, **La CGT Pénitentiaire** était conviée à une réunion multilatérale concernant la revalorisation de l'Indemnité de Fonction et d'Objectif (IFO) pour l'année 2025 mais également sur la cartographie des fonctions occupées par le personnel de commandement.

La DAP nous informe qu'elle a enfin obtenue l'autorisation de la DGAFP pour mettre en paiement le versement de l'IFO pour l'année 2025. Elle espère que cela sera efficient sur la **paye de septembre et au plus tard sur celle d'octobre** avec effet rétroactif **au 1^{er} janvier 2025**.

La DAP indique ensuite qu'elle souhaite abonder l'IFO des agents exerçant en administration centrale et qu'elle est en capacité de le faire car elle lui reste une petite manne financière pour certaines fonctions soient revalorisées. **La CGT Pénitentiaire** n'y est pas opposée mais espère que l'ensemble des personnels en bénéficiera.

Sur la cartographie des fonctions et de l'attribution de l'IFO qui s'y réfère, la DAP propose l'ajout d'un officier interrégional à la sécurité (OIS) ». Elle précise également l'ajout de certaines fonctions liées à la lutte de la criminalité organisée.

La CGT Pénitentiaire attend donc l'actualisation des montants de l'IFO et communiquera ultérieurement sur ces évolutions indemnitaires.

La CGT Pénitentiaire espère également des évolutions indemnitaires dans le prochain budget pour la filière encadrement du personnel de surveillance. Il n'est pas concevable, en terme de responsabilités, d'avoir une indemnité pour charges pénitentiaires (ICP) identique à la filière expertise ainsi qu'aux surveillants-brigadiers.

Montreuil, le 10 juillet 2025.